

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1979

présenté par
M. Castellani

ARTICLE 9

Supprimer les alinéas 21 à 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à éviter la ponction des excédents de l'AGIRC-ARCO souhaitée par le Gouvernement afin de participer à l'équilibrage du régime général des retraites.

L'auteur de cet amendement rappelle que les syndicats et le patronat, co-gérants de l'Agirc-Arrco, ont tranché contre cette proposition du gouvernement.

Le récent accord qu'ils ont conclu prévoit d'utiliser les excédents du régime complémentaire – causés par l'allongement de la durée des cotisations en raison de la réforme des retraites – pour revaloriser les pensions de retraites complémentaires à hauteur de 4,9 %.

Cet accord semble juste et doit être soutenu puisqu'il récompense les efforts des partenaires sociaux à assurer une bonne gestion des fonds dont ils ont la charge.